

L'ÉVÉNEMENT

Aides Pac → On peut avoir un avis sur le rééquilibrage des aides Pac mais il est important de connaître les conséquences qu'il aura chez soi. Cette page a été conçue pour aider les agriculteurs.

Articles 63 + 68 = besoin d'explications

Principes généraux :

- hausse de la modulation ;
- réorientation en 2010 de 1,4 milliards €, soit 18 % des aides ;
- utilisation des articles 63 et 68.

Par quoi suis-je concerné en Maine-et-Loire ?



Convaincue qu'il faut sans relâcher réaffirmer ses revendications, la FDSEA a réservé un comité d'accueil, mercredi après-midi, à Michel Barnier, arrivant en gare d'Angers avec le président du Conseil général Christophe Béchu, et les parlementaires Marc Laffineur et Jean-Charles Taugourdeau. Jean-Marc Lézé, vice-président de la FDSEA et Alain Denieulle, vice-président de la section bovine lui ont remis un dossier sur leurs revendications. Dès l'annonce sur les réorientations des soutiens Pac, la FDSEA a dénoncé la prise en compte très insuffisante des actifs, ainsi que la fragilisation des systèmes d'élevage ou productions végétales spéciales sur des assises foncières modestes.

1 / LA MODULATION

Je reçois plus de 5 000 € d'aide par exploitation (avec la transparence Gaec). Je suis donc concerné par le prélèvement modulation sur l'ensemble des aides couplées et découplées.

■ Modulation des aides :

- > 5 % de mes aides couplées et découplées ;
- > 5 % + 2 % = 7 % en 2009 ;
- > 5 % + 3 % = 8 % en 2010 ;
- > 5 % + 4 % = 9 % en 2011 ;
- > 5 % + 5 % = 10 % en 2012.

■ Introduction de la progressivité :

- 4 % de modulation supplémentaire au-delà de 300 000 € de soutiens perçus pour une exploitation.

Quel retour espérer en Maine-et-Loire sur cette modulation ?

- ◆ Maintien enveloppe PHAE dans le second pilier.
- ◆ Revalorisation 25 premiers ha ICHN
- ◆ Politique d'installation.
- ◆ Nouveaux défis : Plan de performance énergétique ; conversion à l'Agriculture biologique ; Natura 2000 ; MAE protection captages d'eau.

Calendrier

- Les prochaines étapes : mise en place de trois groupes de travail (article 63, article 68 et conditionnalité) chargés de définir certains critères : montant soutien à l'herbe, quelle incorporation des DPU...).

2 / L'ARTICLE 63

C'est un prélèvement sur la PMTVA, la PAB veau, la PAB gros bovin, la prime à la brebis et sur les aides Scop encore couplées.

LE PRINCIPE :

■ Réorientation des aides lors de leur découplage :

- > réaffectation des aides qu'on découple sur d'autres productions ;
- > utilisation de tout ou partie des sommes liées au découplage total (ex. 25 % Scop) pour octroyer de nouveaux DPU ou augmenter la valeur de DPU existants en fonction du type d'activité agricole ;

Je suis détenteur de PMTVA : suis-je concerné ? **OUI**

PMTVA : 200 € de part européenne + 50 € de part française

25 % de la part européenne découplés en 2010, soit 50 € -

12,5 %

Soutien à l'herbe (environ 70 €/ha)
Soutien fourrages (environ 20 €/ha)

12,5 %

Retour sur mes DPU existants ?
Retour filières ? (critères ?)

Je suis producteur de grandes cultures, suis-je concerné ? **OUI**

Scop

25 % découplés en 2010, c'est-à-dire les 85 €/ha en sec

14 %

Soutien à l'herbe (environ 70 €/ha)
Soutien fourrages (environ 20 €/ha)

11 %

Retour sur mes DPU existants ?
En particulier sur les zones intermédiaires ?
Retour filières ? (critères ?)

J'ai des primes à l'abattage encore couplées, suis-je concerné ? **OUI**

PAB gros bovin
40 % couplé en 2009 soit 32 €

100 % découplé en 2010

12,5 %

Retour herbe

27,5 %

Retour DPU existants ?
Filières ?

PAB veau
100 % couplé en 2009 soit 50 €

100 % découplé en 2010

12,5 %

Retour herbe

87,5 %

Retour DPU existants ?
Filières ?

J'ai des primes à la brebis encore couplées, suis-je concerné ? **OUI**

Prime brebis
50 % couplé en 2009 soit 10,5 €

100 % découplé en 2010

12,5 %

Retour herbe

37,5 %

Retour DPU existants ?
Filières ?

3 / L'ARTICLE 68

Aides couplées et découplées, tous concernés !

■ Quel prélèvement ?

5 % sur les aides découplées et couplées en 2010.

Quel retour espérer en Maine-et-Loire sur l'article 68 ?

◆ Consolider des productions structurellement fragiles et essentielles à certains territoires :

- > secteur ovin : 135 M € pour ovins-caprins, c'est-à-dire une nouvelle prime brebis de 21 € intégrée dans mes DPU existants en 2010.

◆ Soutenir les systèmes de production durable :

- > production de protéines végétales : aide mise en place sur les surfaces actuellement en protéagineux (≈ 60 €/ha), ainsi que pour les nouvelles surfaces en légumineuses fourrage ; les surfaces en luzerne déshydratée rejoindra ce dispositif en 2012 ;
- > agriculture biologique : 50 M € d'aide au maintien de l'agriculture biologique et 7 M € pour la conversion.

◆ Généralisation de l'assurance récolte (100 M €) :

◆ Création d'un fonds sanitaire (40 M €).

Quel retour espérer en Maine-et-Loire sur cet article 63 ?

◆ Soutien économique aux surfaces en herbe productives (prairies naturelles et temporaires) :

- > sous la forme d'un DPU dont le montant sera à taux plein pour un seuil de chargement ≥ 0,8 UGB/ha (sur les 50 premiers ha et plus faibles au-delà) ;
- > montants dégressifs entre 0,8 et 0,5 UGB/ha ;
- > transparence Gaec ?
- > Quel montant ? Aux alentours de 70 €/ha

◆ Soutien valorisant les fourrages (30 M€) :

- > prise en compte du maïs ensilage (20 €/ha).

◆ Soutien aux surfaces en légumes de plein champ (30 M€) : aide maximale de 100 €/ha.